

Plan Climat Air Énergie Territorial Communauté de communes du Val d'Amboise



Note méthodologique relative au dispositif de suivi et d'évaluation



novembre 2018

Sommaire

1. Préambule – pourquoi suivre et évaluer ?	3
2. Dispositif de suivi	4
2.1. Indicateurs de suivi du programme d'actions.....	4
2.1. Indicateurs de suivi stratégique.....	9
2.2. Organisation humaine et matérielle	11
2.2.1. Définition d'une organisation partagée.....	11
2.2.2. La constitution d'une instance de suivi du PCAET	11
2.2.3. Déploiement de la plateforme de suivi.....	13
3. Recommandations pour l'évaluation.....	13
3.1. Le soutien d'une instance décisionnelle.....	13
3.2. Recommandations pour l'évaluation à mi-parcours.....	13
3.3. Sur le format de restitution et la mise à disposition du grand public	14
3.4. Les grandes étapes de l'évaluation	16

1. Préambule – pourquoi suivre et évaluer ?

Ce document définit le dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCVA. Avant de rentrer dans le détail du dispositif mis en place pour la CCVA, rappelons brièvement ici les objectifs du suivi et de l'évaluation.

La mise en place d'un **dispositif de suivi** doit permettre de vérifier, au fil de l'eau, la mise en œuvre du programme d'actions et leurs trajectoires individuelles. Ce dispositif repose sur plusieurs éléments :

- Une organisation humaine ;
- Un jeu d'indicateurs sélectionnés permettant de suivre la progression et les résultats des actions ;
- Un jeu d'indicateurs stratégiques (macro) offrant une vision globale du PCAET ;
- Un outil facilitant la mise en œuvre du suivi. Le logiciel [Linea21](#), qui a servi tout au long de l'élaboration de la démarche PCAET sera pérennisé dans le but de permettre un suivi efficace et de faciliter le pilotage des projets.

En complément, **l'évaluation à mi-parcours** (désormais obligatoire dans le cadre d'un PCAET) est un exercice ponctuel d'analyse qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle aura pour objectif d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats obtenus, ainsi que les effets générés (y compris imprévus), afin de faire évoluer le programme d'actions si besoin.

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation formalisée par le [Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016](#) relatif au plan climat-air-énergie territorial (Article 1 - IV) :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

2. Dispositif de suivi

2.1. Indicateurs de suivi du programme d'actions

L'unité des indicateurs n'est pas toujours précisée dans la suite du document. La plupart du temps, il s'agit d'un nombre. **Les caractéristiques des indicateurs seront complétées une fois la liste arrêtée, puis renseignées dans l'outil de suivi Linea21.**

❖ *Un brassage d'idées pendant la phase de coconstruction*

Les ateliers de coconstruction ont permis de réunir les experts thématiques afin qu'ils définissent les grandes orientations stratégiques d'abord et les actions elles-mêmes dans un second temps.

Les participants aux ateliers étaient invités à réfléchir sur les objectifs des actions, les modalités de mise en œuvre, le calendrier, le portage, le financement et les indicateurs de suivi.

Cette réflexion partagée sur les indicateurs de suivi avait vocation de laisser libre cours à l'imagination de chacun tout en permettant la discussion au sein du groupe.

Les ateliers ont donné lieu à l'élaboration d'un programme composé de 32 actions et pour lequel près de 130 indicateurs ont été proposés.

❖ *Une rationalisation de la démarche*

Une analyse critique des indicateurs proposés a été réalisée par le bureau d'études Intermezzo qui a opéré une sélection sur la base des principes suivants :

- La constitution d'un jeu d'indicateurs restreint en adéquation avec les moyens humains disponibles au sein de la CCVA et les objectifs des actions ;
- La simplicité de lecture des indicateurs. Nous avons privilégié des indicateurs faciles à appréhender par tous ;
- La disponibilité des données qui permettent de le calculer.

❖ *Les indicateurs de suivi retenus*

Un total de 60 indicateurs a été retenu pour suivre le plan d'actions.

		Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Enjeux	Principales actions			
Enjeu n°1 : mobilité et transports	Action n°1 : Elaborer un plan stratégique de mobilité intermodale, durable et solidaire	Réalisation du plan intercommunal pour des mobilités durables et solidaires	Longueur de pistes cyclables	
	Action n°2 : Communiquer sur l'éco-mobilité	Actions de sensibilisation à l'écomobilité	Participants aux actions de sensibilisation à l'écomobilité	
	Action n°3 : Projet Eco-Mission : agir pour la mobilité des actifs	Taux de participation au questionnaire		
	Action n°4 : Faciliter les parcours de mobilité des publics fragiles	Accompagnement des personnes		
Enjeu n°2 : habitat et bâtiment	Action n°5 : Créer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)	Rénovations effectives accompagnées par la PTRE	Gain énergétique cumulé	
	Action n°6 : Poursuivre et élargir l'opération "énergie collective"	Actions de sensibilisation à l'énergie	Participants aux opérations "énergie collective"	
	Action n°7 : Mettre en place un appartement pédagogique itinérant sur les éco-gestes	Aménagement de l'appartement pédagogique	Nombre de visiteurs de l'appartement pédagogique	
	Action n°8 : Créer un cadastre du potentiel d'énergies renouvelables par type de filières pour faciliter leur développement	Réalisation du cadastre du potentiel d'ENR par filière	Projets ENR réalisés par filière	Energie produite cumulée (en MWh)
	Action n°9 : Aboutir à la création d'une installation citoyenne de panneaux photovoltaïques en autoconsommation	Réalisation de l'installation photovoltaïque citoyenne	Production annuelle de la centrale citoyenne	
Enjeu n°3 : urbanisme et planification territoriale	Action n°10 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et informer sur les bonnes pratiques urbanistiques	Intégration effective du volet Air Energie Climat dans le PLUi	Nombre de rénovations thermiques dues à l'obligation de travaux embarqués (décrets n°2016-711 du 30 mai 2016 et 2017-919 du 9 mai 2017)	
	Action n°11 : Elaborer un Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)	Elaboration du PICS		

		Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Enjeux	Principales actions			
Enjeu n°4 : activités économiques (industries et tertiaire)	Action n°12 : Faire de la Boitardière, une zone d'activités à énergie positive pour la croissance verte	Taux de couverture énergétique de la zone	Réalisation d'un schéma de mobilité sur la zone (modes actifs, TC, VP)	
	Action n°13 : Promouvoir un tourisme durable	Actions de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme		
	Action n°14 : Informer et accompagner les entreprises dans leurs démarches d'éco-conception et de maîtrise de l'énergie	Entreprises sensibilisées au principe de l'éco-conception	Entreprises sensibilisées à la réduction des consommations d'énergie	
	Action n°15 : Mobiliser et accompagner les artisans locaux autour de l'opération "Eco-défis"	Entreprises participantes à l'opération "Eco-Défis"	Economies d'énergies réalisées par les entreprises participantes à l'opération "Eco-Défis"	
	Action n°16 : Lancer une expérimentation sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Entreprises participantes à l'expérimentation EIT	Qualité des échanges entre entreprises participantes à l'expérimentation EIT	
	Action n°17 : Développer l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)	Entreprises formées à l'EFC		
	Enjeu n°5 : déchets	Action n°18 : Elaborer et conduire un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Elaboration effective du PLPDMA	Evolution du tonnage de déchets (CCVA, entreprises, particuliers)
Action n°19 : Communiquer sur les initiatives locales de "consommation responsable" et sensibiliser les consommateurs et commerçants au "zéro déchet"		Nombre de commerçants participants à la démarche « zéro déchet »	Evolution du tonnage de déchets (CCVA, entreprises, particuliers)	
Action n°20 : " Du jardin... au jardin " : gérer de manière participative les déchets verts		Nombre d'emprunts des broyeurs		

		Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Enjeux	Principales actions			
Enjeu n°6 : agriculture et alimentation	Action n°21 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Adoption du PAT	Tonnage de nourriture produite localement	
	Action n°22 : Produire une alimentation de qualité et diversifiée en vue de réduire la dépendance alimentaire du territoire	Producteurs impliqués dans les circuits courts	Surfaces dédiées aux circuits courts	
	Action n°23 : Développer les énergies renouvelables dans les exploitations agricoles et viticoles	Projets d'ENR développés dans le secteur agricole	Production d'énergie renouvelable issue du milieu agricole	
	Action n°24 : Etudier la faisabilité et les opportunités d'une filière bois-énergie	Réalisation effective d'une étude de développement de la filière Bois Energie		
	Action n°25 : Créer un réseau local inter-filières d'accompagnement des agriculteurs vers la transition énergétique et écologique	Nombre de participants au réseau d'agriculteurs en transition	Nombre d'agriculteurs en transition	
	Action n°26 : VITIFUTUR : favoriser l'émergence de nouvelles pratiques viticoles afin d'adapter les cultures au changement climatique	Plantation de la vigne VITIFUTUR	Indicateur de Fréquence de Traitements (IFT) phytosanitaires	

		Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Enjeux	Principales actions			
Enjeu n°7 : exemplarité de la CCVA et de ses communes membres	Action n°27 : Acter le passage aux marchés et achats publics responsables	Pourcentage des marchés intégrant des clauses environnementales (dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution)	Pourcentage d'électricité verte dans le fonctionnement global de la CC	Nombre de marchés ou achats publics infructueux du fait du non-respect de clauses environnementales
	Action n°28 : Définir un Plan de Déplacements d'Administration (PDA)	Réalisation du PDA	Consommation énergétique des flottes de véhicules des communes et de la CCVA par type d'énergie	Nombre de kilomètres effectués par mode de transport (vélo, marche à pied, transport en commun, covoiturage, voiture individuelle)
	Action n°29 : Mettre en place une démarche interne éco-responsable	Nombre d'évènements organisés	Mise en place d'un suivi interne eau - énergie - déchets	
	Action n°30 : Etablir un plan pluriannuel de rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal	Adoption du plan de rénovation du patrimoine bâti intercommunal	Gain énergétique cumulé sur le patrimoine bâti intercommunal	
	Action n°31 : Définir un plan d'optimisation de l'éclairage public	Gain énergétique cumulé sur l'éclairage public	Part de l'éclairage intercommunal en extinction nocturne	
	Action n°32 : Animer, mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Val d'Amboise	Pourcentage de réalisation du programme d'actions PCAET	Ratio participants au Club climat / invités	

2.2. Indicateurs de suivi stratégique

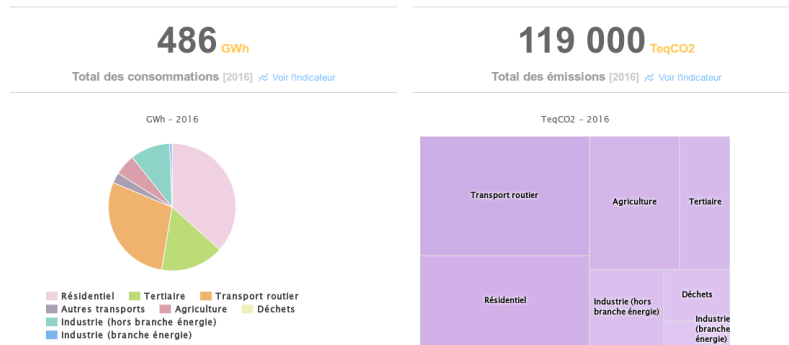
En complément des indicateurs de suivi du programme d'actions, des indicateurs stratégiques seront renseignés dans l'application Linea21 afin d'établir un « T0 » de la situation qui sera utile lors de l'évaluation à mi-parcours (si de nouvelles quantifications sont réalisées) ou lors du renouvellement du PCAET.

Voici les 8 indicateurs retenus :

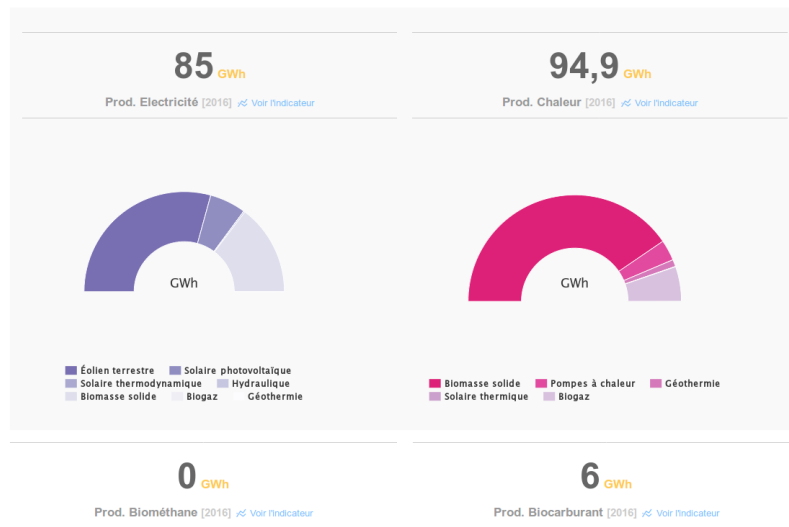
- Total des consommations d'énergie – par secteur (GWh)
- Total des émissions de CO2 – par secteur (Teq CO2)
- Production d'électricité – par filière (GWh)
- Production de chaleur – par filière (GWh)
- Production de Biométhane (GWh)
- Production de Biocarburant (GWh)
- Séquestration nette de dioxyde de carbone (Teq CO2)
- Émissions de polluants atmosphériques – par secteur : NOx, PM10, PM25, COV, SO2, NH3

L'extension PCAET de Linea21 en offrira une vision synthétique sous forme d'infographie – voir page suivante (données fictives).

Bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES



Production locale d'énergie

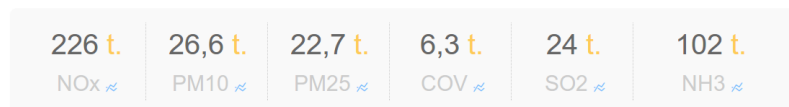


Séquestration nette de dioxyde de carbone

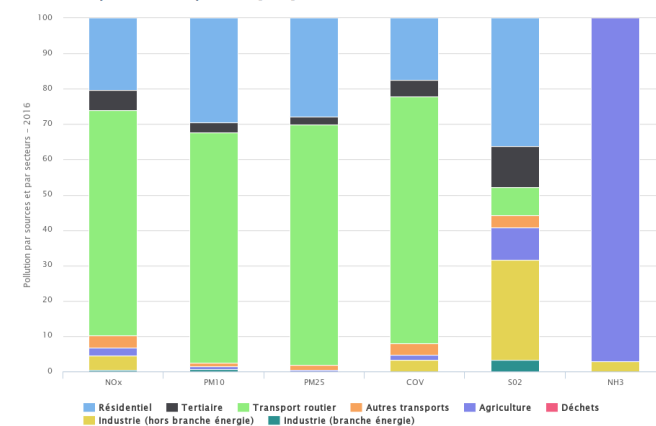


Air & Pollution atmosphérique

Emission de polluants - Totaux [2016]



Emission de polluants - Répartition [2016]



2.3. Organisation humaine et matérielle

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET pourra difficilement se passer d'un animateur à temps plein. Avant même de mettre en place une organisation du suivi partagée entre les différents contributeurs territoriaux, la présence d'un animateur-coordonateur semble requise.

2.3.1. Définition d'une organisation partagée

Le plan d'actions et les indicateurs stratégiques et de suivi sont saisis dans la plateforme Internet Linea21 qui permet une gestion partagée entre les différents pilotes de projets.

Ce mode de fonctionnement permet une meilleure distribution des rôles et facilite l'implication. **Chaque (co)pilotes aura la responsabilité de mettre à jour son action et ses indicateurs associés, annuellement.**

Par ailleurs, l'application permet une visualisation aisée et un partage à travers des fonctionnalités d'exports au format PDF et Word.

Remarque : Le manuel d'utilisation de l'outil de pilotage et de suivi Linea21 a été remis à la CCVA au format papier et numérique.

2.3.2. La constitution d'une instance de suivi du PCAET

L'approbation du programme d'actions est synonyme d'un nouveau commencement, celui de la mise en œuvre.

Institutions, associations, services de l'État, chambres consulaires, services de la collectivité, habitants ... se sont mobilisés en nombre et dans la durée pour l'élaboration du PCAET.

Le 18 octobre 2018, une réunion de présentation du programme d'actions, à laquelle étaient conviés les participants à l'élaboration du programme d'actions s'est tenue. À cette occasion, les premières modalités de création d'un Club Climat ont été définies afin de pérenniser l'implication des acteurs.

Ce Club Climat est l'instance de suivi du PCAET à laquelle les porteurs de projet devront rendre compte de leurs actions.

Afin que cette instance soit efficace, son fonctionnement doit être approuvé par le plus grand nombre de ces participants. Les modalités de fonctionnement de ce Club Climat ont donc été discutées au moment de sa constitution. L'approche de la CCVA est pragmatique et participative :

- Questionner les volontaires sur le type de fonctionnement le plus adapté ;
- Fixer un rythme de rencontre (une fois par an a minima);
- Envisager une répartition des tâches éventuelles.

CLUB CLIMAT – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT – Relevé de décision du 18-10-2018

Après échange avec les participants il est convenu du fonctionnement suivant :

Composition :

- Les représentants des porteurs de projets
- Les référents de chacune des actions citoyennes et Terre de liens
- Les représentants des actions portées par le GEIDA, WIMOOV, l'ALEC 37, le Conseil départemental, le vinopole, les chambres consulaires et NEKOE
- CCVA et communes
- Directions CCVA
- DGS des communes de Nazelles-négron et d'Amboise engagés dans un agenda 21
- Les Responsables des services bâtiment, urbanisme, développement économique, déchets, transition énergétique, les agents CC ou communaux d'Amboise et Nazelles-négron référents engagés sur les actions internes, mobilité, PAT.
- Les partenaires identifiés dans le COPIL PCAET :
ADEME, ALEC, Agence de l'eau Loire Bretagne, Arbocentre, chambre d'agriculture, CRESS Centre, DREAL, ENEDIS, Energie partagée, Graine Centre, GRT gaz, LIG'AIR, NEVA, Préfecture, Région Centre, SEPANT, SIEIL, SMITOM, Syndicat de l'Amasse, Touraine logement, Val Touraine habitat, UDAF, union social habitat, SCOT ABC
- Les maires des communes de la CCVA ou leurs représentants

Fréquence de réunion

Au moins 2 fois par an en mode petit séminaire sur une demi-journée avec un ordre du jour réparti en 2 temps : un tour d'horizon de l'avancée des projets et un focus sectoriel sur un ou deux enjeux en particulier.

Certains participants alertent sur la nécessité d'un suivi particulier par thématique. Il est répondu que des groupes de travail serait mis en place avec un pilote par thématique (mobilité, agriculture/alimentation, déchets, économie...). Il est noté les spécificités liées au suivi des actions citoyennes POINT DE VIGILANCE

Rôle

- Assurer le suivi et faire un bilan des actions au regard des indicateurs, ajuster, réorienter.
- Un groupe spécifique pour l'évaluation à mi-parcours. Ce groupe aura pour rôle de valider la méthodologie d'évaluation avec le service concerné, d'apporter des propositions pour infléchir des actions le cas échéant, et de définir le format final du rendu de l'évaluation.

Déjà des volontaires ou acteurs incontournables ?

La moitié des participants à cette première réunion sont volontaires pour intégrer ce club climat.

2.3.3. Déploiement de la plateforme de suivi

La plateforme Linea21 est déjà déployée. À ce jour, elle centralise la communication et les outils de collaboration relatifs au PCAET. Les fonctionnalités de pilotage de projet et de suivi ont été déployées pour les agents de la CCVA et les pilotes de projets.

Le programme d'actions et les indicateurs sont également disponibles au grand public, sur :

<http://planclimat.cc-valdamboise.fr/public/projet.html>

3. Recommandations pour l'évaluation

L'évaluation fait la synthèse des 3 premières années de mise en œuvre du PCAET en identifiant ses points forts et ses faiblesses.

3.1. Le soutien d'une instance décisionnelle

Le Club Climat dont la composition et les modalités de fonctionnement ont été arrêtées au 3ème trimestre 2018 (voir plus haut) sera l'instance décisionnelle naturelle de l'évaluation à mi-parcours.

Un appel à candidature réunira quelques membres de ce club pour participer, de manière plus fine, à la réalisation de l'évaluation mi-parcours. Ce club restreint aurait pour objectifs de valider la méthodologie d'évaluation avec le service concerné, d'apporter des propositions pour infléchir des actions le cas échéant, et de définir le format final du rendu de l'évaluation

3.2. Recommandations pour l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation devra permettre d'identifier les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les erreurs commises afin de réorienter le cas échéant le programme d'actions où même son pilotage.

Cela implique donc un travail réalisé à partir :

1. **Des indicateurs de suivi.** Ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés.
Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : **La mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle les résultats escomptés ?**
2. **D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets**, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : **Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les**

optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, le manque de partenaires externes, ...) et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap.

Face à un blocage ou une insatisfaction, cette phase doit permettre de prendre des décisions permettant de les dépasser.

3. **Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET**, notamment sur le fonctionnement du Club Climat. Là aussi, il s'agira de **mesurer l'efficacité de cette instance et de voir quelles adaptations sont nécessaires pour un meilleur fonctionnement.**

Idéalement, l'évaluation se fera sous forme d'enquêtes en ligne d'abord afin de dresser des constats, suivi d'un atelier de travail afin de discuter les points d'améliorations et de décider de nouvelles orientations de fonctionnement.

3.3. Sur le format de restitution et la mise à disposition du grand public

Il n'existe pas aujourd'hui de format-type d'évaluation des PCAET. Il faut garder à l'esprit qu'elle doit servir deux types de publics pour lesquels les formats de restitution doivent être adaptés :

1. **Les porteurs de projet et la CCVA** : un rapport détaillé faisant état, action par action, des résultats de l'évaluation est souhaitable. Proposition de plan :
 - a. Présentation des objectifs de l'évaluation et de la méthodologie (incluant le calendrier) ;
 - b. Évaluation de la dynamique générale du PCAET (en faisant état des acteurs impliqués, de la mise en œuvre et du suivi effectif) ;
 - c. Évaluation des actions (une à une) ;
 - d. Évaluation du fonctionnement du Club Climat;
 - e. Une conclusion (analytique) et un résumé des nouvelles orientations qui découlent de l'évaluation.
2. **Le grand public** : une synthèse de l'évaluation sous forme de recto-verso ou de 4 pages doit permettre de communiquer sur les grandes lignes. Cette synthèse grand public devra reprendre la charte graphique de la CCVA¹ et privilégier des visuels de type infographie. Elle devra faire état de données quantitatives² mais aussi de compléments qualitatifs. Un zoom sur une action phare est souhaitable (idéalement une action citoyenne).

La synthèse d'évaluation pourra être mise à disposition du public sur la plateforme dédiée au PCAET : <http://planclimat.cc-valdamboise.fr>

Les principaux résultats peuvent aussi être communiqués dans le magazine Val d'Amboise Info.

¹ Avec reprise du logo dédié au Plan Climat

² Par exemple : « 43 % des actions programmées sont réalisées, 27 % sont en cours et 30 % restent à initier. »

3.4. Les principales étapes de l'évaluation

Temporalité	Tâches
T0 (~3 ans)	Constitution du club restreint – issu du Club Climat pour définition de la méthodologie finale de l'évaluation
T0 + 1 mois	Validation de la méthodologie Élaboration du support d'évaluation des actions pour transmission aux services : sous forme de questionnaire (en ligne, de préférence) Élaboration du support d'évaluation de la gouvernance à destination du Club Climat : sous forme de questionnaire (en ligne, de préférence)
T0 + 2 mois	Transmission aux services et autres porteurs de projets ainsi qu'au Club Climat
T0 + 3 mois	Collecte et analyse des retours de questionnaires Proposition de mesure d'inflexions et nouvelles orientations
T0 + 4 mois	Validation auprès du Club Climat Finalisation du livrable d'évaluation destiné aux porteurs et à la CCVA et réalisation du livrable grand public
T0 + 5 mois	Diffusion de l'évaluation